



PROCÈS-VERBAL de la cent-soixante-neuvième réunion de la **SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES** de l’Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le mardi 3 février 2026 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local F-2030, et par visioconférence.

CONFIRMÉ LE

Membres	Présent·e	Absent·e	Membres	Présent·e	Absent·e
BENNAI, Mustapha Chargé de cours, Département d’informatique et d’ingénierie		X*	LEBEL, Valérie Professeure, Département des sciences infirmières	X	
BOUCHARD, Carl Professeur, Département de psychoéducation et de psychologie	X		LEHRER, Joanne Professeure, Département des sciences de l’éducation	X	
DJOUDI, Farida Chargée de cours, Département des relations industrielles	X		POSTE VACANT – Professeur·e		
GOUIAA, Raef Professeur, Département des sciences comptables		X*	POSTE VACANT – Professeur·e		
LABERGE, Martin Professeur, Département des sciences sociales	X				
Personnes invitées	Présent·e	Absent·e	Personnes observatrices	Présent·e	Absent·e
GROULX, Andrée Coordonnatrice et attachée d’administration, Décanat des études	X		YATTARA, Ibrahima Coordonnateur et attaché d’administration, Décanat des études	X	
Présidente	Présente	Absente	Secrétaire	Présente	Absente
DEMERS, Stéphanie Doyenne des études	X		COUSINEAU, Geneviève Agente de recherche, Décanat des études	X	

*Absence motivée

La présidente de la sous-commission des études et doyenne des études, madame Stéphanie Demers, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 2.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2. Procès-verbal :
 - 2.1 Cent-soixante-neuvième réunion (9 décembre 2025)
 - 2.1.1 Adoption
 - 2.1.2 Affaires en découlant
3. Exigence relative au français pour l'admission aux cycles supérieurs
4. Encadrement des personnes étudiantes aux cycles supérieurs
5. Période d'information et questions
6. Prochaine réunion (10 mars 2026)
7. Clôture de la séance

2. Procès-verbal

2.1 Cent-soixante-neuvième réunion (9 décembre 2025)

2.1.1 Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la cent-soixante-neuvième réunion (9 décembre 2025), et ce, sans modification.

2.1.2 Affaires en découlant

La doyenne des études informe les membres de la sous-commission des études du cheminement des derniers projets :

- Le projet de modification de la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers (MGDEF) a été approuvé par la commission des études le 15 janvier 2026. Le projet de modification des conditions d'admission et du contingentement sera présenté au CA du 9 février 2026.
- Le projet de création d'un cheminement recherche et intervention au doctorat en psychologie (Ph. D. R/I) a été approuvé par la commission des études le 15 janvier 2026 et sera soumis au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) en février. Lorsque l'UQO recevra la confirmation que le MES considère en effet le projet comme un nouveau cheminement et non comme un nouveau programme, un projet d'ouverture des admissions au trimestre d'automne 2027 sera déposé au conseil d'administration.
- Le projet de modification du baccalauréat en génie électrique a été approuvé par la commission des études le 15 janvier 2026. Les modifications seront mises en œuvre pour l'automne 2026.

3. Exigence relative au français pour l'admission aux cycles supérieurs

La doyenne des études mentionne d'abord que le TFI n'est plus offert depuis février 2025 et qu'afin de respecter la *Politique linguistique* de l'UQO, nous devons déterminer quel test de connaissance du français peut servir à l'admission aux cycles supérieurs. Elle explique que la *Politique linguistique* exige une maîtrise fonctionnelle de la langue française pour l'admission aux cycles supérieurs. La doyenne met la table pour les discussions en présentant un tableau comparatif des certifications et tests de français langue étrangère acceptés pour l'admission aux cycles supérieurs dans d'autres universités québécoises et à l'Université d'Ottawa. Andrée Groulx, coordonnatrice et attachée d'administration au Décanat des études, explique aux sous-commissaires que quatre éléments peuvent être évalués par les certifications et les tests proposés : compréhension orale, compréhension écrite, expression orale, expression écrite. Elle ajoute qu'un score de C1/C2 démontre une bonne compréhension et une capacité d'analyse. Enfin, elle rappelle que les personnes candidates qui ont fait des études dans une université francophone reconnue sont réputées satisfaire à l'exigence du français et n'ont pas à présenter le résultat d'un test de connaissance du français. Le tableau comparatif permet de constater :

- que les certifications et tests acceptés varient beaucoup d'une université à l'autre, de même que le seuil minimal exigé ;
- qu'il est possible de choisir plus qu'un test ;
- que peu d'établissements acceptent le test Bright.

Une sous-commissaire demande s'il faut seulement choisir parmi les tests qui sont présentés et s'il y a la possibilité de faire un test maison. La doyenne répond qu'il n'y a plus de test maison pour l'admission au premier cycle : nous utilisons désormais le test SEL B de la TÉLUQ qui va au-delà de la maîtrise fonctionnelle du français. Elle ajoute que les personnes étudiantes peuvent rédiger leur projet de recherche en anglais, mais qu'elles doivent tout de même avoir une compréhension suffisante pour participer au cours.

Une sous-commissaire soulève sa préoccupation pour les personnes étudiantes internationales (PEI) : comme la passation de ce genre de test est coûteuse, elle pense qu'il serait préférable d'offrir un choix parmi plusieurs tests. Elle suggère aussi de demander un niveau assez élevé (au moins C) pour les quatre éléments évalués et que le niveau pourrait varier en fonction du programme. Elle mentionne que le test Bright pourrait être éliminé s'il est problématique. La doyenne souligne que le test Bright pourrait être considéré comme discriminatoire. Un sous-commissaire adhère à cette proposition et opterait pour le niveau C2, mais le niveau C1 lui paraît être le minimum pour participer dans les séminaires. Selon lui, le niveau B2 est trop bas. Madame Groulx mentionne que nous pourrions demander des cours d'appoint supplémentaires en français à faire à l'UQO pour les personnes ayant le niveau B2. La doyenne des études pense que cette option serait intéressante, notamment pour certains programmes qui reçoivent plus de candidatures de personnes non francophones, comme en sciences naturelles, en informatique et en génie.

Une autre membre trouve aussi intéressant d'accepter plusieurs tests, notamment pour les programmes réseau qui peuvent accueillir des personnes étudiantes provenant d'une autre université. Elle souligne que les personnes étudiantes peuvent être pénalisées dans leurs travaux pour les fautes de français. La doyenne répond que nous avons justement la responsabilité d'admettre les personnes candidates en nous assurant qu'elles ne sont pas en situation d'échec. Elle ajoute que l'UQO a revu sa *Politique linguistique* pour être conforme à la loi, mais nous devrions la revoir pour l'appliquer à nos personnes étudiantes et nos programmes. Elle mentionne aussi l'intention du gouvernement du Québec de resserrer les règles autour du français : elle s'attend à ce que le projet de loi omnibus qui sera déposé par le ministre Roberge contienne des recommandations à cet effet pour les universités.

La doyenne retient qu'une proposition est de retenir tous les tests proposés à l'exception du Bright, donc le DALF, le DELF, le TCF et le TEF, avec les quatre éléments évalués (compréhension orale, compréhension écrite, expression orale, expression écrite), avec un niveau minimal de C1. Une sous-commissaire pense que la maîtrise du français devrait être présente avant de commencer le programme, donc éliminer la proposition de demander un niveau inférieur à C1, mais en exigeant des cours de français fondamental de l'UQO. La doyenne demande s'il pourrait y avoir une exception pour certains programmes,

par exemple en exigeant que les cours de français soient réussis durant le premier trimestre d'inscription au programme. Un membre de la sous-commission des études souligne qu'il existe une nuance importante entre les niveaux B1, B2 et C1 et il se demande si les cours de français de l'UQO permettront aux personnes étudiantes d'atteindre le niveau C1. La doyenne s'engage à vérifier avec nos personnes expertes que les cours de français fondamental, avec une note minimale, permettront aux personnes étudiantes d'atteindre le niveau C1. La réponse sera transmise aux membres de la sous-commission des études pour pouvoir rendre un avis lors de la prochaine rencontre.

4. Encadrement des personnes étudiantes aux cycles supérieurs

Afin de mettre en contexte le point de discussion, la doyenne des études présente les principaux enjeux en lien avec l'encadrement des personnes étudiantes aux cycles supérieurs :

- Le taux de diplomation aux cycles supérieurs est faible comparativement aux autres universités québécoises, et ce, malgré une croissance importante d'inscriptions au deuxième cycle.
- La durée maximale des études est problématique pour plusieurs personnes étudiantes. Différentes raisons expliquent que les personnes étudiantes prennent plus de temps pour terminer leur programme, mais nous devons nous assurer d'avoir un filet en place.
- Dans la dernière année, plusieurs demandes de 2^e et 3^e prolongation ou de dérogation à l'exclusion ont été faites parce que la direction de recherche n'était pas disponible. Il arrive que les circonstances soient hors du contrôle de la personne étudiante (p. ex. une collecte de données qui n'a pas pu être effectuée à cause de compressions budgétaires), mais bien souvent il n'y a aucune documentation pour appuyer ces demandes, pas d'évaluation trimestrielle. Il faut donc agir face à cette situation. L'évaluation trimestrielle est actuellement une obligation dans le *Règlement des études de cycles supérieurs*. Certaines professeures et certains professeurs ont refusé de remplir les évaluations trimestrielles, car le processus est considéré comme trop lourd. La doyenne pose donc la question suivante : est-ce que l'évaluation doit être tous les trimestres ou est-ce qu'elle pourrait être annuelle ? Par exemple, au D. Psy., il existe déjà des évaluations pour l'Ordre des psychologues qui fournissent une rétroaction à la personne étudiante.

La doyenne explique que l'Assemblée de gestion des programmes de cycles supérieurs (AGPCS) a désigné des membres pour un sous-comité qui a étudié ce qui se fait ailleurs, mais aussi la recherche sur ce sujet. Ce travail a mené à la proposition de quatre modalités/outils d'encadrement :

- Entente d'encadrement
- Plan de cheminement dans le programme
- Autoévaluation trimestrielle
- Évaluation trimestrielle ou périodique

Une sous-commissaire se questionne sur un des éléments à aborder dans l'entente d'encadrement : lorsqu'on mentionne les critères d'évaluation, de quelle évaluation s'agit-il ? Les cours, la thèse, l'essai ? La doyenne répond qu'il s'agit en effet des critères d'évaluation pour le projet final (thèse, mémoire, essai, stage), mais que plusieurs programmes à l'UQO précisent des attentes pour différents cours dans le guide de la personne étudiante. Elle insiste sur l'importance que les critères d'évaluation doivent être clairs dès le départ.

Un sous-commissaire souligne que le formulaire d'évaluation trimestrielle actuel est difficile à remplir et qu'un formulaire en ligne faciliterait l'évaluation. Il ajoute qu'il serait aussi aidant d'avoir des alertes ou rappels pour remplir les évaluations. La doyenne répond que le STI travaille depuis décembre sur la mise en place d'une plateforme entièrement en ligne (Atlassian) pour les évaluations : des alertes pourront être programmées. Il y aura des tests avec certains programmes au cours de l'été 2026 pour une mise en œuvre au trimestre d'automne 2026.

En réponse à une autre question, la doyenne confirme que l'objectif est de faire une recommandation à la commission des études pour intégrer l'entente d'encadrement dans le *Règlement des études de cycles supérieurs*. La sous-commissaire ajoute que ces nouvelles modalités serviraient à responsabiliser et rendre autonome toutes les directions de recherche, les plus expérimentées comme les nouvelles ressources professorales. La doyenne répond qu'il y a à la fois une méconnaissance des règlements et une application des anciens règlements, et que nous devons former les gens quand nous apporterons les modifications. La sous-commissaire trouve aussi intéressant que le but des nouvelles modalités soit d'amener la direction de recherche et la personne étudiante à se rencontrer et à discuter, car il arrive que les évaluations trimestrielles soient bonnes, mais que la personne étudiante n'avance pas dans son projet. La doyenne répond que la direction de recherche aurait, dans ce type de situation, la possibilité de passer d'une évaluation annuelle à une évaluation trimestrielle pour un suivi plus serré. Elle souligne aussi l'importance de l'autoévaluation et de ne pas laisser cheminer les personnes étudiantes sans intervenir s'il y a des enjeux. Elle réitère que l'objectif des modalités proposées est de faciliter l'encadrement, tant pour les directions de recherche que pour les personnes étudiantes.

Un membre aimerait que les documents mentionnent quels moyens peuvent être utilisés par les directions de recherche et les responsables de programmes si les évaluations trimestrielles ne fonctionnent pas. Elle explique qu'il arrive que les personnes étudiantes « disparaissent », qu'elles arrêtent de répondre aux courriels. La doyenne répond qu'avec la plateforme Atlassian, les directions de recherche et les responsables de programmes pourront voir le cheminement de l'ensemble des personnes étudiantes. Elle ajoute qu'une personne étudiante qui ne s'inscrit pas pendant trois trimestres de suite et qui ne donne pas signe de vie devrait se retrouver en situation d'exclusion. Elle maintient qu'il faut travailler en amont et en collaboration pour éviter ces problématiques.

Un sous-commissaire est d'accord sur le fait que les évaluations trimestrielles peuvent être lourdes et qu'il n'y a parfois pas beaucoup de changement entre deux trimestres. Il aime toutefois l'idée de l'autoévaluation, qu'il juge importante pour la compréhension du processus par les personnes étudiantes. Il croit aussi qu'il y a un manquement de certains professeurs et certaines professeures quant à leurs responsabilités d'encadrement, que tout le travail ne doit pas revenir à la personne responsable de programmes. En somme, il est d'accord avec le processus que nous tentons de mettre en place. La doyenne des études répond que, de façon générale, les directions font un bon travail, mais que la situation des personnes étudiantes se complexifie : il n'y a plus de parcours linéaires, donc il faut s'adapter et mettre en place les modalités et les outils nécessaires. Elle clôt la discussion en disant que nous allons revenir à une prochaine rencontre avec un projet de résolution pour donner un avis à la commission des études.

5. Période d'information et questions

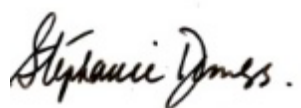
Aucune information ni question.

6. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le mardi 10 mars 2026.

7. Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de la levée de l'assemblée à 10 h 36.



Stéphanie Demers
Doyenne des études



Geneviève Cousineau
Secrétaire de la sous-commission des études